

<https://enseignants.se-unsa.org/Greve-du-bac-le-SE-Unsa-ne-se-joindra-pas-a-cet-appel>



Grève du bac : le SE-Unsa ne se joindra pas à cet appel

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mai 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Une intersyndicale et un collectif ont décidé d'appeler à la grève de la surveillance du bac le 17 juin. Le SE-Unsa ne se joindra pas à cet appel.

Au-delà des revendications qu'il ne partage pas en l'état, le SE-Unsa refuse ce mot d'ordre qui prend le risque d'opposer les enseignants aux élèves et à leurs familles, alors qu'il s'agit de défendre avec eux les conditions d'enseignement et d'égalité d'accès aux formations.

Le SE-Unsa n'appellera pas à la grève lors des examens et poursuit son action syndicale, nationalement comme dans les académies, au plus près des établissements. La réforme du lycée et du bac général et technologique se met en oeuvre à marche forcée, en accumulant inquiétudes pour l'organisation de la rentrée et désaccords pédagogiques. Si les constats sur les biais et les fragilités du bac d'aujourd'hui sont connus, ils ne permettent pas au ministre de s'exonérer de répondre aux équipes pédagogiques. Elles veulent les moyens de proposer l'offre d'enseignements la plus large possible et des modalités pédagogiques à même d'accompagner au mieux les élèves, notamment pour leurs choix d'orientation.

Le SE-Unsa réitère ses demandes adressées au ministre par un courrier le 3 mai dernier :

- des dotations abondées afin d'offrir davantage de combinaisons d'enseignements de spécialité et répondre ainsi aux vœux des lycéens ;
- un financement spécifique des options liées à une carte académique afin de ne pas amputer les marges d'autonomie qui doivent servir en priorité à la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé et des groupes à effectifs réduits ;
- la tenue de groupes de travail académiques émanant des CTA pour faire le point lycée par lycée et entendre les demandes formulées par les équipes ;
- la mise en place d'un comité de suivi de nouveaux programmes fortement critiqués ;
- la création d'une indemnité de contrôle continu pour reconnaître le travail supplémentaire et compenser la perte des indemnités d'examen que génère la nouvelle organisation du baccalauréat.

Le SE-Unsa refuse d'alimenter une possible division entre les professeurs d'une part et les élèves et leurs familles d'autre part, qui finalement permettrait à la rue de Grenelle de ne pas répondre aux demandes légitimes des communautés éducatives.

Paris, le 30 mai 2019

Stéphane Crochet

Secrétaire général du SE-Unsa